Communauté de communes des 4 Rivières

Procès-Verbal du Conseil communautaire du mardi 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 novembre à 20h00, le Conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à DAMPIERRE-SUR-SALON au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Dimitri DOUSSOT.

Date de la convocation : 19 novembre 2024

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil communautaire,
- Compte-rendu des décisions du Président,
- Délibération Attribution de subventions « Toiture ».
- Délibération Attribution de subventions « MaPrimeRénov' Global ».
- Délibération Attribution de subventions « MaPrimeAdapt' »,
- Délibération Attribution des subventions « Apprentissage au déplacement en milieu aquatique »,
- Délibération Attribution de subventions aux associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans.
- Délibération Fin de concession pour le Port de Savoyeux,
- Délibération Devenir de l'hôtel d'entreprises situé dans la ZAE Charles Gauthier,
- Délibération Marché de voirie pour l'année 2025,
- Délibération Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Champlitte,
- Questions diverses.

Membres présents prenant part au vote : Argillières : Bernard THIERRY, Autet : Dominique PERILLOUX, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur : Alain BERTHET, Gérald DENOIX, Jean-Marie BERTRAND, Sylvie BOUVERET, Brotte-lès-Ray : Pierre PATE, Champlitte : Catherine LAMBERT, Christian GUILLAUME, Françoise MOUSSARD, Jean-Marc HENRIOT, Martine GAUTHERON, Patrice COLINET, Dampierre-sur-Salon : Jennifer VASSENET, Régis VILLENEUVE, Delain : Jean ALLEMAND, Denèvre : Eric ROUHIER, Fédry : Jean ROBLET, Ferrières-lès-Ray : Fabienne RICHARDOT, Fouvent-Saint-Andoche : Philippe MAILLARD, Framont : Pascal MARTINET, Larret : Mickaël MAIROT, Membrey : Eric TAMISIER, Mercey-sur-Saône : Aurélien GIROD, Montot : Bruno DEGRENAND, Montureux-et-Prantigny : Catherine JACQUEMARD, Percey-le-Grand : Jean-Pierre REBILLY, Ray-sur-Saône : Christelle CARD, Recologne : Marie-Claire GAXATTE, Renaucourt : Alain NICOT, Roche-et-Raucourt : Sylvain WILHELM, Savoyeux : Michel ATTALIN, Seveux-Motey : Jean NOLY, Yoann ROBERT, Theuley : Françoise RIONDEL, Tincey-et-Pontrebeau : Denis RIONDEL, Vanne : Joël MONGIN, Vauconcourt-Nervezain : Dimitri DOUSSOT, Vellexon-Queutrey-et-Vaudey : Michelle MALLEGOL, Villers-Vaudey : Frédéric BESANCON, Volon : Jérôme FAVRET.

Pouvoirs:

Mandat	Mandataire		
Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur : Mélanie BEUCHET	Alain BERTHET		
Champlitte : Jean-Christophe PINEAU	Catherine LAMBERT		
Champlitte : Sandra DESGREZ	Martine GAUTHERON		
Dampierre-sur-Salon : Laëtitia GOISET	Jennifer VASSENET		
Dampierre-sur-Salon : Frédéric MAUCLAIR	Dimitri DOUSSOT		
Grandecourt : Patrick POISSENOT	Patrice COLINET		
Pierrecourt : Jean-Luc NEE	Bruno DEGRENAND		
Vellexon-Queutrey-et-Vaudey : Dylan DEMARCHE	Michelle MALLEGOL		

Membres suppléants présents également à la réunion et ne prenant pas part au vote : **Delain** : Sylvie BATAILLE, **Denèvre** : Marc SARREY, **Framont** : Didier MIROUSSET, **Mercey-sur-Saône** : Stéphanie GRANTE, **Montot** : André BROUILLET, **Theuley** : Christelle PAROTY.

Membres absents excusés: Argillières: Fabrice MARAFFI, Autet: Claudy ROUSSEL, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur: Mélanie BEUCHET, Brotte-lès-Ray: Maurice BIDON, Champlitte: Jean-Christophe PINEAU, Raymond VINCENT, Sandra DESGREZ, Dampierre-sur-Salon: Frédéric MAUCLAIR, Laëtitia GOISET, Yannick GUICHARDAN, Fédry: Joël GELINOTTE, Ferrières-lès-Ray: Patrice BILLARDEY, Fouvent-Saint-Andoche: Alain AUBRY, Francourt: Denis MONNOT, Françoise BUSSON, Grandecourt: Nathalie GOUX, Patrick POISSENOT, Lavoncourt: Jean-Paul CARTERET, Marc ROLLET, Membrey: Gérard LAMIDIEU, Montureux-et-Prantigny: Dimitri MAUCLAIR, Percey-le-Grand: Catherine BORONT, Pierrecourt: Jean-Luc NEE, Noëlle BERTHELIER, Ray-sur-Saône: Michel ALBIN, Recologne: Raphaël OUDIN, Renaucourt: Roland JACQUIN, Roche-et-Raucourt: David RUBIO, Tincey-et-Pontrebeau: Lucien CHAMPONNOIS, Vaite: Joël BAUGEY, Olivier MARCEL, Vauconcourt-Nervezain: Pascal DAMIDEAUX, Vellexon-Queutrey-et-Vaudey: Dylan DEMARCHE, Vereux: Bruno TUPINIER, Villers-Vaudey: Sébastien ELSAN, Volon: Joëlle GRANTE.

Nombre de membres en exercice :	60
Nombre de membres présents prenant part au vote :	41
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	49
Nombre de suppléants n'ayant pas pris part au vote :	6

Le Conseil communautaire nomme à l'unanimité Régis VILLENEUVE comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du précédent Conseil communautaire

Le Président explique avoir reçu deux remarques :

- la première concerne toute la première partie du procès-verbal où sont mentionnées les personnes présentes, excusées à la séance. Dans le procès-verbal initial, il figurait les noms des présents à la séance du 24 septembre 2024. Un nouveau procès-verbal a été transmis avec cette correction.
- La seconde concerne la délibération DCC2024-91 où les mots "fonctionnement" et "investissement" doivent être inversés.

Le Procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 29 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité avec ces corrections.

2. Compte-rendu des décisions du Président

Cession de chaises de bureau

Le Président de la Communauté de communes des 4 Rivières a décidé de :

- Céder un lot de 23 chaises à 200 € le lot à la Commune d'Argilières,
- Céder un lot de 23 chaises à 200 € le lot à la Commune de Membrey.

3. Délibération n°DCC2024-94 - Attribution de subventions « Toiture »

Vu la délibération du 25 mai 2021 et du 24 septembre 2024 adoptant le règlement d'intervention pour les aides aux travaux de toiture ;

Sur proposition de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 13 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Nom	Commune	
Perrine MATHEY	MONTOT	500 €

4. Délibération n°DCC2024-95 - Attribution de subventions « MaPrimeRénov' Global »

Vu les délibérations du 18 septembre 2012, du 17 décembre 2013, du 20 février 2018 et du 18 février 2020 concernant l'engagement de la CC4R dans le programme « Habiter Mieux » ;

Vu la délibération du 26 octobre 2021 adoptant les actions de la CC4R conduites dans le futur programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat ;

Vu la convention du 12 septembre 2022 concernant le programme d'intérêt général de la Communauté de communes des 4 Rivières pour la période du 12 septembre au 11 septembre 2025 ;

Considérant que :

- Ce programme permet aux ménages qui réalisent des travaux d'économie d'énergie de bénéficier d'aides, en plus des aides classiques de l'Anah [Agence Nationale de l'Habitat] ;
- La CC4R accorde, dans le cadre de l'aide aux travaux, une aide forfaitaire de 500 € par ménage bénéficiant du programme ce qui déclenche l'attribution de 500 € du Conseil départemental ;
- Le dispositif « Habiter Mieux » a été renommé « MaPrimeRénov Global » par l'Anah ;

Sur proposition de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 13 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Nom	Commune	Subvention attribuée
Vyvyan CHATTERJIE	FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	500 €
Pierre BOULANGER et Vicky LINOTTE	DELAIN	500 €
Patrick et Martine THEVENIN	PERCEY-LE-GRAND	500 €

5. Délibération n°DCC2024-96 - Attribution de subventions « MaPrimeAdapt' »

Vu la délibération du 26 octobre 2021 adoptant les actions de la CC4R conduites dans le futur programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat ;

Vu la convention du 12 septembre 2022 concernant le programme d'intérêt général de la Communauté de communes des 4 Rivières pour la période du 12 septembre 2022 au 11 septembre 2025 ;

Considérant que le dispositif « Autonomie » a été renommé « MaPrimeAdapt' » par l'Anah ;

Sur proposition de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 13 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Nom	Commune	Subvention attribuée
Damien DUPUIS	SEVEUX-MOTEY	500 €

6. <u>Délibération n°DCC2024-97 – Attribution des subventions « Apprentissage au déplacement en milieu aquatique »</u>

Vu la délibération du 20 octobre 2019 et du 30 janvier 2024 définissant le règlement d'intervention pour le dispositif apprentissage au déplacement aquatique ;

Sur proposition de la commission Animation du territoire, Vie associative, Culture et Sport réunie le 13 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Maitre d'ouvrage	Ecole	Nombre d'enfants	Budget prévisionnel	Montant des dépenses éligibles	Subvention Prévisionnelle
Commune de Beaujeu- Saint-Vallier-Pierrejux- et-Quitteur	Beaujeu	30	1 900,00 €	1 900,00 €	380,00 €
Commune de Champlitte	Champlitte	44	2 600,00 €	2 600,00 €	520,00 €
Commune de Vellexon- Queutrey-et-Vaudey	Vellexon	47	3 940,00 €	3 940,00 €	788,00 €

7. <u>Délibération n°DCC2024-98 – Attribution de subventions aux associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans</u>

Vu les délibérations du 28 mars 2007 et du 23 juin 2009 définissant une politique de soutien aux associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans pour des activités sportives ou culturelles ;

Considérant que :

- La subvention attribuée à chaque association est calculée selon les modalités suivantes :
- 20 € par enfant encadré ;
- 100 € par encadrant titulaire d'un diplôme de sa fédération, de son ministère de rattachement ou d'une institution qualifiée ;
- 150 € par encadrant titulaire d'un brevet d'État ;
- Limitation du nombre d'encadrants subventionnés à 1 encadrant pour 10 enfants, arrondi à l'unité supérieure ;

Sur proposition de la commission Animation du territoire, Vie associative, Culture et Sport réunie le 13 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Activité	Nombre d'enfants de moins de 16 ans	20/00	Nombre d'encadrant s avec Brevet d'État	Montant de la subvention attribuée
Cible du Val de Saône	Tir sportif	23	3		760.00 €
Cible Dampierroise Hand-Ball	Handball	107	4	1	2 690.00 €
US Chanitoise	Football	48	5		1 460.00 €
Cavaliers du Salon	Equitation	26		2	820.00€
Les compagnons d'Archerus	Tir à l'arc	6	1		220.00€
FC La Gourgeonne	Football	33	4		1 060.00 €
Ecole de musique de Dampierre-sur-Salon	Musique	34		1	830.00 €
Tennis Chanitoise	Tennis	8			160.00€
Comité d'Animation Ségobodien	Danse	27		1	690.00€
Football Club Seveux Motey	Football	25	2		700.00€
Les Robins des 3 Donjons	Tir à l'arc	8	1		260.00€

Amicale Laïque de Champlitte	Judo, badminton, tennis de table, etc.	61	4		1 620.00 €
FC4R	Football	95	2	3	2 550.00 €
GYM Club Dampierrois	Gym	26	1		620.00 €
Judo Club Dampierrois	Judo	39		1	930.00 €
Total		566	27	9	15 370.00 €

8. <u>Délibération n°DCC2024-99 – Marché de voirie pour l'année 2025</u>

Considérant que :

- Le maître d'œuvre va réaliser une visite dans les communes dont la voirie est transférée à la Communauté de communes pour connaître leur programme de travaux pour l'année 2025 ;
- La consultation pour le marché de travaux 2025 va être lancée prochainement ;

Sur proposition de la commission Energie, Environnement, Numérique et Travaux réunie le 13 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Lancer les travaux de voirie 2025 dans le cadre d'un accord cadre à bon de commande sans minimum avec un maximum de 1 000 000 € HT pour une durée de 1 an ainsi que les éventuels avenants.
- Donner délégation au Président pour établir les plans de financement relatif aux travaux de voirie 2025.
- Donner délégation au Président pour la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement de l'accord-cadre des travaux de voirie 2025 ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- Rappeler que le Président a délégation pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention et par conséquent pour solliciter les subventions du Conseil Départemental selon ses politiques en vigueur : Aides Départementales, subventions bordures de trottoirs, produits des amendes de police, etc.

9. <u>Délibération n°DCC2024-100 – Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan</u> Local d'Urbanisme de Champlitte

Vu le courrier du 25 octobre 2024 de la Commune de Champlitte sollicitant l'avis de CC4R sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Champlitte,

Considérant que :

- La Commune de Champlitte souhaite réaliser une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme qui a pour but de créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) dans la zone A;
- Un exploitant viticole de la Commune a un projet qui consiste en la création d'une vingtaine de chalets et d'un local commun destiné à une salle de convivialité, d'une laverie, d'un garage à vélos, d'un local technique mais aussi d'un abri à chevaux (2 box à chevaux pour proposer des visites en calèche du secteur);
- L'emprise au sol sera de : 35 m² par chalet soit au total 700 m², et 250 m² pour l'espace commun ;

 La CC4R est sollicité pour rendre son avis sur cette modification en tant que Personne Publique Associée;

Sur proposition de la commission Affaires générales, Aménagement du territoire, Communications et Finances réunie le 13 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (48 Pour, 0 Contre, 1 Abstention) de donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Champlitte.

10. Délibération n°DCC2024-101 – Fin de concession pour le Port de Savoyeux

Considérant que :

- Le contrat de concession entre la CC4R et VNF pour le port de Savoyeux arrive à son terme le 31 décembre 2024. La CC4R et VNF travaillent ensemble à l'établissement d'un protocole de clôture et plusieurs échanges à ce sujet ont eu lieu ces derniers mois notamment en lien avec la comptabilité de la concession, l'amortissement des travaux réalisés par la communauté de communes et la valeur nette comptable.
- Au premier semestre 2024, le cabinet d'étude SOFID a proposé, après échanges avec la communauté de communes, VNF et l'exploitant, un plan de remise en état et de modernisation du port de Savoyeux. Ces travaux sont estimés à 2,2 M€. Le programme d'investissement a été priorisé par le cabinet d'étude. Il reste toutefois un travail conséquent à conduire afin de programmer les travaux, d'établir les plans de financement avec les partenaires et de caler les calendriers de réalisation. Ce travail se fera dans les prochains mois et en 2025.
- Afin que la communauté de communes puisse poursuivre la gestion du port pendant cette phase de travail, plusieurs possibilités existent. Selon VNF, le plus pertinent pour couvrir la phase transitoire à venir serait d'attribuer un titre temporaire à la communauté de communes d'une durée de 1 an. L'année 2025 permettrait ainsi d'affiner et d'acter le projet de modernisation du port, les maitrises d'ouvrages et les cofinancements et permettrait d'établir la future convention de gestion intégrant les investissements à venir et d'ajuster le montant de la redevance et/ou la durée de la convention en fonction de ces investissements. Ce calendrier est également compatible avec le contrat Petit Saône à venir, piloté par le CD70.
- VNF a identifié 2 possibilités pour accorder un titre temporaire de 1 année à la communauté de communes :
 - o prolonger la concession avec le montant de redevance actuelle modulée comme chaque année par l'indice de l'inflation, ce serait l'unique prolongation de la concession, cela permettrait en outre d'ajouter une année supplémentaire à l'amortissement des travaux réalisés.
 - o établir une convention d'occupation temporaire (COT) classique (sans travaux associés) : le montant de cette COT pour l'année 2025 reste à conforter suite à l'expertise des bâtis du port (retour attendu courant novembre). Les premières estimations de redevances indiquant que la redevance pourrait atteindre 35 000€ (contre 17 910€ en 2024).
- VNF propose la prolongation de la concession. Cette prolongation ne remet pas en cause la signature prochaine du protocole de fin de concession tel qu'il a été établi ensemble. Le protocole pourrait être signé fin 2024, en même temps que l'avenant de prolongation, en adaptant simplement la date de fin de concession au 31/12/2025.

Sur proposition de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 13 novembre 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter la proposition de prolongation d'un an du contrat de concession avec VNF et par conséquent de proposer la prolongation d'un an du contrat d'exploitation à Saône Plaisance.

Teneur des débats :

Un élu demande pourquoi la CC4R ne se retire pas dès à présent. Le Président fait part qu'il a sollicité l'avis de l'actuel exploitant qui ne souhaite pas forcément travailler en direct avec VNF et préfère que la CC4R fasse l'intermédiaire.

11. <u>Délibération n°DCC2024-102 – Devenir de l'hôtel d'entreprises situé dans la ZAE Charles</u> Gauthier

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2001 et du 18 mars 2002 définissant les conditions dans lesquelles un bail à construction était conclu entre la CC4R et Action 70 pour la construction d'un hôtel d'entreprises ;

Vu le bail à construction du 10 octobre 2003 conclu entre la CC4R et Action 70 :

Vu la délibération du 20 décembre 2022 décidant de de conclure avec Action 70 un bail civil pour vendre l'hôtel d'entreprises ;

Vu le bail civil conclu entre la CC4R et Action 70 ;

Considérant que :

- Dans le cadre d'un bail à construction, la CC4R a mis à disposition un terrain à Action 70 qui a construit un hôtel d'entreprises et en a assuré la gestion locative. Ce bail à construction est arrivé à échéance le 4 novembre 2022;
- Suite à des échanges entre Action 70 et la CC4R, il a été conclu avec Action 70 un bail civil dont l'objet était la vente de l'hôtel d'entreprises avec les conditions suivantes :
 - o Durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2023 ;
 - o Loyer annuel HT de 1 € symbolique non révisable ;
 - Partage du fruit de la vente en cas de cession du bâtiment à parts égales (50%/50%) entre la CC4R et Action 70 après déduction des frais de commercialisation : publicité, DPE, rémunération des tiers. Cette clé de répartition du produit de la vente de l'hôtel d'entreprises est justifiée par le portage de l'opération par action 70 sur les 20 dernières années qui en a assumé seul la gestion et sa vacance ;
 - o Prix de mise en vente minimum : 550 k€ HT après une mise à jour de l'avis des domaines le cas échéant,
 - o Frais de notaire : à la charge de l'acquéreur. ;
- C'est un bâtiment de 1 105 m², composé de 4 cellules de 245 à 360 m². Chaque cellule dispose de vestiaires, de sanitaires, d'espaces bureaux et d'une zone de stockage/atelier avec une porte d'accès camion motorisée. Le parking est composé de 25 places. Une aire de stockage extérieure est également à disposition. La surface totale parcellaire est de 4 000 m²;
- Le bail civil arrive à échéance le 31 décembre prochain et Action 70 sollicite la CC4R sur le renouvellement de ce bail ;
- Actuellement, 2 cellules dont la plus grande sont louées à la société BHR piscine.
 Sur proposition de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 13 novembre 2024;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas renouveler le bail civil avec Action 70 pour l'hôtel d'entreprises situé dans la ZAE Charles Gauthier à Dampierre-sur-Salon.

12. Questions diverses

Eau et assainissement

Le Président informe que le projet de loi concernant le transfert automatique de la compétence « eau et assainissement » a été adopté par le Sénat et sera étudié le 16 décembre par l'Assemblée nationale.

Crèche familiale de Lavoncourt

Le Président indique que la commission d'appel d'offres pour les travaux de la crèche familale se réunira le 23 décembre à 18h00 pour l'ouverture des plis.

Données flux vision

Le Président présente les résultats de la campagne flux vision pour la période de mai à septembre. Alain Nicot indique que la piscine a fait 4800 entrées durant la période estivale.

Pot de départ de Jacques Chevin

Le Président fait part que le pot de départ de Jacques Chevin, chargé de mission via francigena, aura lieu le mardi 17 décembre à 19h00.

Fin de séance : 21h00